

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 20 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 21

OBJET : N° L24-04/03-28/FI TARIFS DE LOCATION DES GITES MUNICIPAUX

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 23 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Étaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRILMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Hicham TARZA, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Séverine DECROCK, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Étaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO.

Le scrutin a eu lieu, Valérie LEVERNIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'assurer en régie directe la gestion des gites municipaux.

Il précise qu'il convient de fixer les tarifs du service.

M le Maire précise que les prestations suivantes ne seront pas proposées

Petit déjeuner

Nettoyage régulier des locaux

M le Maire précise qu'il n'entend pas ouvrir de régie de recettes et que les réservations des gites feront l'objet d'un encaissement à l'avance par l'émission d'un titre de recettes.

Il ajoute que la conciergerie des gites (gestion des entrées et sortie, ménage,) pourra être assurée par un prestataire tiers qui sera rémunéré à la prestation par la commune et non par l'utilisateur.

M le Maire propose de ne pas instituer de caution. Il indique que le « forfait ménage » est obligatoire.

M le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

| | 2 nuits | la nuit supplémentaire | la semaine (7 nuits) | 15 jours | 1 mois | forfait ménage |
|--------------------|---------|------------------------|----------------------|----------|--------|----------------|
| Location d'un gîte | 160 | 80 | 300 | 600 | 900 | 65 |

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :**

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240429-L24040328FI-DE
Date de télétransmission : 06/05/2024
Date de réception préfecture : 06/05/2024

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 29 avril
2024

- de fixer les tarifs suivants pour la location d'un gîte municipal :

| | 2 nuits | la nuit supplémentaire | la semaine (7 nuits) | 15 jours | 1 mois | forfait ménage |
|--------------------|---------|------------------------|----------------------|----------|--------|----------------|
| Location d'un gîte | 160 | 80 | 300 | 600 | 900 | 65 |

- Affirme que la prestation « forfait ménage » est obligatoire pour toute location

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 29 avril 2024

Le Maire

Jacques BRENOUAT

